



1. L'instant d'après est un concours de nouvelles en langue française organisé par les Échevinats de la Culture et de l'Enseignement de la Commune de Saint Gilles, la Biblio de Saint-Gilles et la Maison du Livre. Il est ouvert à toutes et tous, quels que soient l'âge, la nationalité ou le lieu de résidence des participants.
2. L'œuvre présentée devra être un texte original et inédit, appartenant au genre de la nouvelle.
3. Il ne sera admis qu'une seule nouvelle par participant au concours.
4. Sont exclus les traductions ou adaptations, les œuvres présentant un caractère publicitaire ainsi que tout texte ayant déjà été publié ou ayant fait l'objet d'une réalisation ou d'une diffusion audiovisuelle.
5. Le texte ne pourra pas compter plus de 15 000 signes (un signe équivaut à une lettre, un espace ou une ponctuation).
6. La participation est anonyme. Un formulaire d'identification, dûment complété et signé, sera envoyé en pièce jointe séparée (cf. le modèle ci-après).
7. Les textes, comportant le titre de la nouvelle sans aucune mention du nom de l'auteur, devront parvenir pour le 31 août 2020 au plus tard, sous format électronique (PDF, Word...), à l'adresse suivante : concours.1060@stgilles.brussels.
8. Le jury sera constitué de personnes compétentes choisies par les organisateurs. Il décidera de l'attribution des prix et mentions. Ceci implique qu'il peut renoncer à toute attribution de prix dès lors qu'il estime la qualité de l'œuvre ou des œuvres insuffisante.
9. Un pré-jury pourra être organisé si nécessaire.
10. Les résultats seront rendus publics au cours d'une soirée qui se tiendra le 29 octobre 2020 à 19h, à la Maison du Livre, 28 rue de Rome à 1060 Saint Gilles. Tou·tes les participant·es seront personnellement invité·es.
11. Les montants en numéraire attribués aux lauréats incluent l'achat par les organisateurs du droit d'éditer les œuvres primées, en tout ou en partie. Les éditions, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, ne donneront dès lors lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours.
12. Du seul fait de leur participation au concours, les auteurs garantissent les organisateurs contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des textes présentés par eux.

13. Le fait de présenter un texte au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement. Les décisions du jury sont sans appel.

14. L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les Cours et Tribunaux de Bruxelles sont compétents.¹ L'instant d'après est un concours de nouvelles en langue française organisé par les Échevinats de la Culture et de l'Enseignement de la Commune de Saint Gilles, la Biblio de Saint-Gilles et la Maison du Livre. Il est ouvert à toutes et tous, quels que soient l'âge, la nationalité ou le lieu de résidence des participants.